

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

18ème COURSE DE COTE HERGIN COUPIGNY

4 & 5 JUIN 2022

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ARTOIS LITTORAL II, organisateur administratif
Organise les 4 ET 5 JUIN 2022 avec le concours d'ASPHALTE CLASSIC, organisateur technique une épreuve automobile régionale dénommée :

18ème COURSE DE COTE REGIONALE +VHC D' HERGIN-COUPIGNY.

Cette épreuve compte pour : les championnats de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France et de la Coupe de France 2022 de la Montagne de la F.F.S.A.coef.1 et le challenge C/C de l'ASA ARTOIS LITTORAL II.
Le présent règlement a été approuvé par le Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le numéro **1422** en date du **10/02/2022** et par la F.F.S.A. sous le numéro **134** du **10/02/2022**

Organisateur technique

Nom : ASPHALTE CLASSIC

Adresse : 4B rue Alexandre Dhesse
62290-NOEUX LES MINES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs

Mme AURELIE FERNANDES
Mr YVES ANNICKOTTE

Licence n° 6743
Licence n° 5161

Directeur de Course

Mme VERONIQUE PIGOT
Mme ISABELLE LENGLLET

Licence n°112507
Licence n° 219808

Directeur de Course Adjoint

Mr OLIVIER GARROU

Licence n° 4310

Commissaires Techniques B Responsable
C
C

Mme ANNE CATHERINE VIEHE
Mr. STEPHANE LEULLIETTE
Mr. FRANÇOIS GODET
Mr. NICOLAS RUOTTE

Licence n° 11415
Licence n° 10739
Licence n° 173824
Licence n° 297316

Chargé de la mise en place des moyens
Chargé des vérifications administratives

Mr. FRANCK BONIFACE
Mr. DOMINIQUE DUMONT
MME ODILE DUMONT

Licence n° 237671
Licence n° 11447

Chargés des relations avec les concurrents départ
Parc

Mme MARTINE ANNICKOTTE
Mr YVES BLANPAIN

Licence n° 197446
Licence n° 4313

Chargé des Commissaires de route
Chronométreurs

Mr MICHAEL JAMSIN
Mme LYNDA SERIS

Licence n° 254885
Licence n° 29015

Chargé de la pré-grille
Chargé de la cale départ
Médecin Réanimateur
Speak
Véhicule ouvreur

Mr. DOMINIQUE LAMARE
Mr CLEMENT FRANCIS
Mr. RENE MONTEL
Mr MAXIME FOURNEZ
Mr. MARC RAVAUX

Licence n° 61008
Licence n° 40400
Licence n° 16688
Licence n° 149229
Licence n°8906

PERMIS D'ORGANISATION



N° : 01422

FFSA N° : 134

Date: 10 Février 2022

Date: 10 Février 2022

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le MARDI 31 MAI 2022 à minuit.

Publication de la liste des engagés le 5 JUIN 2022 à 10 H.

Vérifications administratives Le 4 JUIN 2022 de 14H30 à 16H30

Le 5 JUIN 2022 de 7H30 à 9 H

Vérifications techniques le 4 JUIN 2022 de 14H35 à 17H et le 5 JUIN 2022 de 7H35 à 9H30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 5 JUIN 2022 à 10 heures.

Essais non chronométrés le 4 JUIN 2022 de 14H45 à 18H et le 5 JUIN 2022 à partir de 8H30.

Essais chronométrés le 5 JUIN 2022 à 10 heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 5 JUIN 2022 à 10 heures 45

Course

- 1^{ère} montée le 5 JUIN 2022 à partir de 11 Heures
- 2^{ème} montée le 5 JUIN 2022 à partir de 13 Heures 30
- 3^{ème} montée le 5 JUIN 2022 à partir de 14 Heures 45
- 4^{ème} montée le 5 JUIN 2022 à partir de 15 Heures 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 5 JUIN 2022 après l'arrivée du dernier concurrent en parc concurrent PODIUM le 5 JUIN 2022 à 17 heures.

Remise des prix le 5 JUIN 2022 à 17 heures 30.

Les concurrents pourront retirer les trophées correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :

le 5 JUIN 2022 jusque 18heures au PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA 62530-HERSIN-COUPIGNY

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 4 JUIN 2021 à 17 heures au PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA à HERSEN-COUPIGNY.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 4 JUIN 2022 de 14H30 à 16H30 et le 5 JUIN de 7H30 à 9h, lieu PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA 62530-HERSIN-COUPIGNY

Vérifications techniques le 4 JUIN 2022 de 14H35 à 17H et le 5 JUIN 2022 de 7H30 à 9H30, lieu PARC CONCURRENTS

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage PLAYET 23 RUE ARTHUR LAMENDIN 62530-HERSIN-COUPIGNY

Taux horaire de la main-d'œuvre : 70 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

LICENCE A LA JOURNEE AVEC CERTIFICAT MEDICAL AU PRIX DE 55 EUROS.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 5 JUIN 2022 à 9H.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 5 JUIN 2022.

Pesage des voitures libre ou obligatoire .PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA 62530-HERSIN-COUPIGNY.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : M.DOMINIQUE.DUMONT.10.RUE.DES.ANGLAIS-62930-WIMEREUX

Tél.06.07.65.17.18.Mail.dumont.dominique62@free.fr jusqu'au mardi 31 MAI 2022 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à 120 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et y compris la somme de 4 euros exclusivement affectée aux challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Chèque à l'ordre d'ASPHALTE CLASSIC

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

4.2.7 ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable)

Publicité optionnelle : Précision aux vérifications les 4 et 5 JUIN 2022 après approbation de D.C. et du collège

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte d' HERSIN-COUPIGNY a le parcours suivant RUE EMILE ZOLA+ D 65

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ FACE AU 130 RUE EMILE ZOLA

Arrivée D 65

Pente 1%

Longueur du parcours 1400 Mètres

Modalités de retour au départ par la cote

Parc de départ .RUE EMILE ZOLA

Parc d'arrivée .D 65

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès RUE EMILE ZOLA

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu RUE EMILE ZOLA

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés RUE D'HOUDAIN et RUE EMILE ZOLA face au parc GERMINAL.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du samedi 4 JUIN 2022 à 8 heures rue EMILE ZOLA et rue d'HOUDAIN.

Les remorques devront être garées au parc concurrent ou au parking de l'école Jules Vallès rue Emile Zola en fonction des places disponibles au parc concurrent.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés sera le PARC CONCURRENTS RUE D'HOUDAIN et RUE EMILE ZOLA

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

▪ pendant les vérifications au parc des vérifications : PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA

▪ pendant les essais et la course au départ

▪ pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée PARC GERMINAL

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables.

Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu PARC GERMINAL De 7 à 16 heures.

Téléphone permanence n° 06.18.97.21.66.

Centre de secours le plus proche : NOEUX LES MINES. Tél : 18 ou 03.21.61.31.70.

Poste Sécurité situé au Parc Germinal rue Emile Zola à Hersin-Coupigny.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) sera précisée par communiqué aux pilotes.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit dans les épreuves régionales.

ATTENTION : PRESENCE D'UN JUGE DE FAIT ENTRE LE PARC ET LE DEPART PAR MESURE DE SECURITE VIS-A-VIS DU PUBLIC !!!!!

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes (répartition) 1 coupe aux 3 premiers de classe.

La remise des prix se déroulera le 5 JUIN 2022 à 17heures PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA